



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**



Distr.  
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/36/4  
20 mars 2002

FRANÇAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF  
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL  
Trente-sixième réunion  
Montréal, 20-22 mars 2002

**RAPPORT DE LA SEIZIÈME RÉUNION DU SOUS-COMITÉ  
DE LA SURVEILLANCE, DE L'ÉVALUATION ET DES FINANCES**

## Introduction

1. Le Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal a tenu sa seizième réunion à Montréal, les 18 et 19 mars 2002.
2. La réunion s'est déroulée en présence des membres du Sous-comité - les représentants du Canada, de la Finlande, du Nigeria, des Pays-Bas, de la République arabe de Syrie (président), du Salvador et de la Tanzanie.
3. Ont également assisté à cette réunion le représentant de la France, des représentants des agences d'exécution et du Secrétariat de l'ozone, le Trésorier et le vice-président du Comité d'application, en qualité d'observateurs.
4. Le président du Sous-comité, M. Khaled Klaly (République arabe de Syrie), a ouvert la réunion lundi 18 mars 2002 à 10 heures, en souhaitant la bienvenue aux participants.

## **POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DES TRAVAUX**

5. Le Sous-comité a adopté l'ordre du jour suivant:
  1. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux :
  2. Surveillance et évaluation :
    - a) Rapport sur l'étude théorique approfondie de l'évaluation du centre d'échange d'information;
    - b) Rapport sur l'étude théorique des projets de climatiseurs d'automobile;
  3. Projets achevés avec soldes;
  4. Plan d'activités global du Fonds multilatéral pour l'année 2002;
  5. Plans d'activités des agences pour 2002 :
    - a) Agences bilatérales;
    - b) PNUD;
    - c) PNUE;
    - d) ONUDI;
    - e) Banque mondiale;
  6. Autres modifications dans les affectations des ressources;
  7. Retards dans la mise en œuvre des projets;
  8. Questions diverses;

9. Adoption du rapport du Sous-comité;
10. Clôture de la réunion.

## **POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR: SURVEILLANCE ET ÉVALUATION**

6. Le Sous-comité a examiné les rapports suivants:

**a) Rapport sur l'étude théorique approfondie de l'évaluation du centre d'échange d'information**

7. Le Sous-comité a examiné le rapport sur l'étude théorique approfondie de l'évaluation du centre d'échange d'information (UNEP/OzL.Pro/ExCom/36/5, Corr.1 et Corr.2) qui présente les principaux résultats et les recommandations, à la suite d'une étude indépendante et d'un sondage auprès des usagers sur les activités d'échange d'information mises en œuvre par le PNUE.

8. Durant la discussion, les membres du Sous-comité ont fait part de leur satisfaction au PNUE pour le travail d'échange d'information accompli et soulevé un certain nombre de préoccupations, incluant le taux de participation des Centres nationaux de l'ozone au sondage, leur degré de compréhension des enjeux reliés aux décisions du Comité exécutif, telles que l'utilisation des HCFC et la mise en place du cadre stratégique. Les membres du Sous-comité ont souligné la nécessité de fournir aux petites et moyennes entreprises (PME) des renseignements adéquats, notamment des fiches signalétiques sur le rapport coûts-bénéfices et davantage d'informations afin de clarifier la relation entre l'appauvrissement de la couche d'ozone et les changements climatiques dans les choix scientifiques, politiques et techniques qui permettront d'atteindre les objectifs des deux conventions.

9. Après avoir discuté des mesures proposées au Comité exécutif, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif:

- a) Prenne note des résultats et des recommandations fournis par le rapport contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/36/5, Corr. 1 et 2; et
- b) Demande au PNUE d'inclure dans son plan d'activités pour 2003, une perspective stratégique sur ses futures activités d'échange d'information dans le cadre du programme d'aide à la conformité (PAC), y compris des indicateurs de performance qui tiendront compte des recommandations de l'étude théorique approfondie (UNEP/OzL.Pro/ExCom/36/5) et des observations faites par les membres du Sous-comité.

**b) Rapport sur l'étude théorique des projets de climatiseurs d'automobile**

10. Le Sous-comité a examiné le rapport sur l'étude théorique des projets de climatiseurs d'automobile ((UNEP/OzL.Pro/ExCom/36/6) qui présente les principaux résultats de l'étude théorique de 12 projets de climatiseurs d'automobile achevés dans sept pays visés à l'article 5(1).

11. Après avoir discuté de la nécessité d'une évaluation sectorielle complète et en tenant compte des enjeux d'évaluation identifiés dans le rapport, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif:

- a) Prenne note de l'étude théorique sur l'évaluation des projets de climatiseurs d'automobile, contenue dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/36/6;
- b) Prie instamment les pays où existent de tels projets de recueillir des données sur les chiffres de production des systèmes à base de CFC-12, sur leur utilisation dans des véhicules neufs et pour l'entretien de systèmes en place et de transmettre ces données au Secrétariat du Fonds, sur demande;
- c) Demande à l'Administrateur principal, chargé de la surveillance et de l'évaluation, de faire rapport à la 37<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif sur la nécessité et les modalités d'une évaluation complète du secteur des climatiseurs d'automobile, à la lumière des renseignements recueillis.

**POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR: PROJETS ACHEVÉS AVEC SOLDES**

12. Le Sous-comité a examiné le rapport sur les projets achevés avec soldes (UNEP/OzL.Pro/ExCom/36/7/Rev.1) et le remboursement des fonds provenant de projets annulés, présenté par le Secrétariat.

13. Le Sous-comité, après avoir pris note de la préparation par la Banque mondiale d'un document sur les règles et procédures de la Banque qui diffèrent de celles des autres agences d'exécution, dans le but de clarifier la situation des frais d'appui des agences, a demandé à la Banque mondiale et au Secrétariat de poursuivre leurs consultations sur cette question et de présenter un rapport à la 17<sup>e</sup> réunion du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances.

14. Le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif:

- a) Prenne note du rapport contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/36/7/Rev.1;
- b) Prenne note aussi des montants remboursés à la 36<sup>e</sup> réunion, soit 2 400 298 \$US par le PNUD, avec des frais d'appui d'agence de 318 183 \$US; 217 204 \$US par l'ONUDI, avec des frais d'appui d'agence de 25 732 \$US et 835 484 \$US par la Banque mondiale, avec des frais d'appui d'agence de 334 296 \$US;
- c) Demande au Trésorier de virer la somme de 616 208 \$US sur le compte de la

Banque mondiale, facturée par inadvertance pour les frais d'appui d'agence dans les projets approuvés avant la 17<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif.

#### **POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR: PLAN D'ACTIVITÉS GLOBAL DU FONDS MULTILATÉRAL POUR L'ANNÉE 2002**

15. Le Sous-comité a examiné le plan d'activités global du Fonds multilatéral (UNEP/OzL.Pro/ExCom/36/8/Rev.1 et Add.1), présenté par le Secrétariat. Le document comprend sept parties, incluant la méthodologie et les données divergentes, l'affectation des ressources, les activités inscrites dans le plan, les indicateurs d'efficacité, les reports d'engagements et les ententes pluriannuelles basées sur la performance, l'incidence potentielle des plans d'activités sur la consommation sectorielle ainsi que les observations et recommandations du Secrétariat du Fonds.

16. L'absence de données de la Banque mondiale sur les activités prévues en 2003 et au-delà a particulièrement retenu l'attention. Les représentants ont souligné aussi la nécessité d'éviter des chevauchements d'activités entre les agences d'exécution durant la transition du système de projets individuels aux programmes d'élimination sectorielle et nationale.

17. Dans le cadre de la démarche contrôlée par les pays, le Sous-comité a reconnu la nécessité d'accorder aux pays une certaine flexibilité dans la gestion de leurs programmes d'élimination nationale pour la mise en œuvre de la décision 35/57. Le représentant du Nigeria a insisté sur le fait que certains pays africains dont la consommation de SAO est très faible, ont encore besoin d'assistance, conformément à la décision 35/57, pour assurer leur conformité au Protocole de Montréal et il a demandé que cette situation particulière soit prise en compte.

18. A l'issue de la discussion, le Sous-comité a demandé à la Banque mondiale de fournir au Secrétariat du Fonds les montants approximatifs pour ses reports d'engagements en 2003 et au-delà, d'ici la fin de la présente réunion et d'en faire rapport au Comité exécutif.

19. Le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif:

- a) Prenne note du plan d'activités global du Fonds multilatéral pour l'année 2002, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/36/8/Rev.1 et Add.1 et exprime sa gratitude aux agences d'exécution pour avoir tenu compte de la démarche de planification stratégique du Comité exécutif en augmentant le nombre de projets contrôlés par les pays et par la conformité dans l'élaboration de leurs plans d'activités pour 2002;
- b) Adopte un objectif d'élimination de 15 936 tonnes PAO par les projets et les activités approuvées dans le cadre des projets d'investissement, un objectif de 624 tonnes PAO pour les projets ne portant pas sur des investissements et un objectif de décaissements de 106,28 millions de \$US pour les projets d'investissement;
- c) Maintienne dans le plan d'activités pour 2002, des projets et des activités prévus

dans des pays présentant des données divergentes au niveau sectoriel, suite à la décision 35/57;

- d) Demande aux agences d'exécution de présenter à la 37<sup>e</sup> réunion, des addenda à leurs plans d'activités finals pour 2002, reflétant toute modification apportée dans l'affectation des ressources pour 2002;
- e) Adopte une pondération de 10 points pour l'indicateur d'efficacité "dépôt ponctuel des rapports périodiques" avec 5 points pour le dépôt ponctuel et 5 points pour le dépôt d'une révision et des réponses aux questions dans un délai de cinq jours ouvrables après réception des observations;
- f) Prenne les décisions suivantes, en indiquant que la responsabilité de la coordination générale des projets appartient au pays concerné:
  - i) Lors de la préparation de plans d'élimination finale des CFC ou des SAO dans un pays, le pays concerné devrait s'assurer qu'une agence assume la coordination pour tous les secteurs connexes et soumette des propositions nationales complètes à l'approbation du Comité exécutif;
  - ii) Les agences bilatérales et d'exécution devraient assurer une coordination entre elles lors de la préparation des activités d'élimination des SAO dans le secteur de l'entretien, afin de présenter au Comité exécutif une proposition nationale complète pour le secteur de l'entretien, selon les principes et les exigences de la décision 31/48 sur les Plans de gestion des frigorigènes;
  - iii) Les agences d'exécution devraient aussi assurer entre elles et avec le Secrétariat du Fonds une coordination de la planification de leurs activités en 2003 afin d'accorder une attention particulière aux pays qui risquent de ne pouvoir se conformer au gel sur les halons ou sur le bromure de méthyle et qui pourraient encore bénéficier de projets dans ces secteurs;
- g) Demande au Secrétariat de superviser les reports d'engagements approuvés et planifiés dans le cadre de la planification des activités et des rapports sur les progrès réalisés.

20. De nombreux pays visés à l'article 5 ont demandé des précisions sur l'interprétation et les conséquences de la décision 35/57 en général, et notamment sur l'application de la condition D aux projets ne portant pas sur des investissements afin de savoir si les activités des plans de gestion des frigorigènes (PGF) inscrites dans le plan d'activités pourraient être présentées dans le cadre de nouveaux plans de gestion de l'élimination finale si les pays demandaient aux agences de le faire. Le Sous-comité a convenu de demander des précisions additionnelles au Comité exécutif.

## POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR: PLANS D'ACTIVITÉS DES AGENCES POUR 2002

### a) Agences bilatérales

21. Le Sous-comité a examiné le document contenant les plans d'activités des agences bilatérales pour l'année 2002 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/36/9), présenté par le Secrétariat.

22. Après une discussion sur le futur rôle des agences bilatérales dans le cadre de la démarche sectorielle pluriannuelle et après avoir pris note du fait que dix gouvernements avaient transmis des informations sur leurs activités prévues en 2002, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif:

- a) Prenne note avec satisfaction des plans d'activités et des lettres de coopération bilatérale présentés par : l'Allemagne, l'Australie, le Canada, la France, Israël, l'Italie, le Japon, la République tchèque, le Royaume-Uni et la Suède, contenus dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/36/9;
- b) Demande aux agences bilatérales de coordonner leurs activités avec les autres agences d'ici la 37<sup>e</sup> réunion afin de résoudre en consultation avec les pays concernés tout chevauchement potentiel, avant le dépôt des demandes de financement, malgré les décisions relatives aux demandes de financement prises à la 36<sup>e</sup> réunion.

### b) PNUD

23. Le représentant du PNUD a présenté le plan d'activités du PNUD pour l'année 2002 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/36/10 et Corr.1). Il a attiré l'attention sur la version révisée de la page 10 du texte anglais qui a été distribuée aux membres et sur le remplacement du chiffre de 120 tonnes PAO pour la réduction de la consommation de SAO à la page 8 des observations du Secrétariat, par le chiffre de 160 tonnes PAO.

24. Après avoir discuté de la nécessité des lignes directrices sur les inhalateurs à doseur, de la pertinence des modifications apportées au projet de plan d'activités du PNUD, des données divergentes, des chevauchements potentiels avec les plans d'activités des autres agences, des mesures destinées à accélérer la mise en œuvre des projets, des pays retirés du projet de plan d'activités car ils risquent de ne pouvoir parvenir à la conformité avec les mesures de contrôle initiales, des lettres des pays qui ont des activités inscrites dans le plan d'activités final et de l'indicateur d'efficacité pour l'élimination par des projets ne portant pas sur des investissements, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif:

- a) Endosse le plan d'activités du PNUD pour 2002, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/36/10 et Corr.1, avec l'amendement qui figure à la page 10 du texte anglais du plan d'activités du PNUD, tout en indiquant que cet endossement ne signifie pas l'approbation des projets identifiés dans le plan, ni de leurs niveaux de financement;

- b) Demande au PNUE et au PNUD de redoubler d'efforts dans la mise en œuvre des plans de gestion des frigorigènes au Bangladesh et au Niger;
- c) Demande aussi au PNUD, suite à sa recommandation sur le plan d'activités global pour 2002, de transmettre par un addendum à son plan d'activités pour 2002 qui devra être présenté à la 37<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif en incluant, le cas échéant, les mesures qu'il envisage prendre pour accélérer la mise en œuvre des projets approuvés et des projets critiques pour atteindre la conformité;
- d) Approuve les indicateurs d'efficacité du PNUD présentés dans les Tableaux 1 et 2 des observations du Secrétariat du Fonds (UNEP/OzL.Pro/ExCom/36/10), en prenant note que le PNUD a accru son objectif d'élimination par des activités de projets ne portant pas sur des investissements, de 120 à 160 tonnes PAO (Annexe I du présent rapport);
- e) Demande au Secrétariat de préparer un projet de lignes directrices sur les projets d'inhalateurs à doseurs qui sera étudié par le Comité exécutif à sa 37<sup>e</sup> réunion.

**c) PNUE**

25. Le représentant du PNUE a présenté le plan d'activités du PNUE pour l'année 2002 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/36/11). Il a souligné les deux questions d'orientation soulevées dans le plan et sollicité des instructions du Sous-comité sur la manière de promouvoir, à un niveau politique élevé, la sensibilisation au Protocole de Montréal lors d'événements tels que le Sommet mondial sur le développement durable. Il a aussi demandé que le PNUE soit autorisé à inclure l'Érythrée dans la liste des pays comptant des projets inscrits dans son plan d'activités.

26. Durant la discussion sur l'appui éventuel à apporter aux activités inscrites dans le plan d'activités du PNUE pour accroître la sensibilisation au Protocole de Montréal lors d'événements de prestige tels que le Sommet mondial sur le développement durable, un certain nombre de questions d'orientation importantes ont été abordées. Il a été souligné que ces questions dépassent la portée du plan d'activités du PNUE.

27. Le représentant de la Tanzanie a attiré l'attention sur les exportations vers les pays en développement d'équipements à base de CFC qui minent ainsi l'efficacité des projets de récupération et de recyclage potentiels.

28. Au sujet de l'initiative du programme d'aide à la conformité (PAC) du PNUE, le représentant du Salvador a exprimé sa préoccupation devant le coût du programme d'aide à la conformité et insisté sur la nécessité d'avoir un indicateur général qui aura démontré l'efficacité de ce programme dans différents pays.

29. A l'issue de la discussion, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif:

- a) Endosse le plan d'activités du PNUE pour 2002, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/36/11, tout en indiquant qu'à l'exception du budget d'administration pour la mise en œuvre du programme d'aide à la conformité,

approuvé à la 35<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif, cet endossement ne signifie pas l'approbation des projets identifiés dans le plan d'activités, ni de leurs niveaux de financement;

- b) Approuve les indicateurs d'efficacité du PNUE présentés dans les Tableaux 1 et 2 des observations du Secrétariat du Fonds (UNEP/OzL.Pro/ExCom/36/11) (Annexe II du présent rapport);
- c) Autorise le PNUE à inclure l'Érythrée dans la liste des pays comportant des projets inscrits dans son plan d'activités, à condition que l'Érythrée ratifie le Protocole de Montréal et envoie une lettre au PNUE pour demander à être inclus dans son plan d'activités.

#### d) **ONUDI**

30. Le représentant de l'ONUDI a présenté le plan d'activités de l'ONUDI pour l'année 2002 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/36/12 et Corr. 1).

31. Après avoir discuté de la pertinence des modifications apportées à son projet de plan d'activités, des données divergentes, des chevauchements potentiels avec les plans d'activités des autres agences, des mesures destinées à accélérer la mise en œuvre des projets, des lettres des pays qui ont des activités inscrites dans le plan d'activités final, des activités portant sur le bromure de méthyle dans des pays qui n'ont pas ratifié l'Amendement de Copenhague, de l'indicateur d'efficacité pour l'élimination à partir de l'élimination de PAO en 2002, du rapport coût-efficacité, de l'élimination de PAO par des projets ne portant pas sur des investissements, du dépôt ponctuel des rapports périodiques, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif:

- a) Endosse le plan d'activités de l'ONUDI pour 2002, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/36/12 et Corr.1, tout en indiquant que cet endossement ne signifie pas l'approbation des projets inscrits dans le plan, ni de leurs niveaux de financement;
- b) Demande à l'ONUDI, suite à sa recommandation sur le plan d'activités global pour 2002, de transmettre par un addendum à son plan d'activités qui devra être présenté à la 37<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif en incluant, le cas échéant, les mesures qu'elle envisage prendre pour accélérer la mise en œuvre des projets approuvés et des projets critiques pour atteindre la conformité; et
- c) Approuve les indicateurs d'efficacité de l'ONUDI présentés dans les Tableaux 1 et 2 des observations du Secrétariat du Fonds (UNEP/OzL.Pro/ExCom/36/12), avec les modifications apportées à l'indicateur concernant le dépôt ponctuel des rapports périodiques afin de correspondre à la recommandation du Sous-comité relative au dépôt ponctuel des rapports périodiques (voir paragraphe 19 e) ci-dessus) (Annexe III du présent rapport).

**e) Banque mondiale**

32. Le représentant de la Banque mondiale a présenté le plan d'activités de la Banque mondiale pour l'année 2002 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/36/13 et Corr.1).

33. Au cours de la discussion sur l'absence de données dans le plan d'activités concernant les reports d'engagements planifiés pour l'année 2003 et au-delà, le représentant de la Finlande a déclaré que tout en mesurant la difficulté de prévoir les besoins de financement futurs, il fallait fournir quelques indications aux fins des négociations sur le réapprovisionnement.

34. Pendant la discussion sur les indicateurs de performance, le Sous-comité a exprimé ses préoccupations face au grave problème des émissions nettes imputables à des retards dans la mise en œuvre des projets.

35. Quant à la possibilité pour la Banque mondiale d'utiliser les ressources non utilisées dans sa part de 2001 pour maintenir dans son plan d'activités final pour 2002 des projets inscrits dans son projet de plan d'activités, le Sous-comité a décidé d'examiner cette question dans le cadre des autres modifications dans les affectations des ressources en 2002.

36. Après avoir discuté de la pertinence des modifications apportées à son projet de plan d'activités, des données divergentes, des chevauchements potentiels avec les plans d'activités des autres agences, de l'indicateur d'efficacité pour l'élimination de tonnes PAO par des projets d'investissement approuvés en 2002, du nombre de pays inscrits dans le plan d'activités, du nombre de projets à achever en 2002 et de la vitesse de réalisation des projets ne portant pas sur des investissements, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif :

- a) Endosse le plan d'activités de la Banque mondiale pour 2002, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/36/13 et Corr.1, tout en indiquant que l'endossement ne signifie pas l'approbation des projets inscrits dans le plan, ni de leurs niveaux de financement;
- b) Approuve les indicateurs d'efficacité de la Banque mondiale présentés dans les Tableaux 1 et 2 des observations du Secrétariat du Fonds (UNEP/OzL.Pro/ExCom/36/13), avec les modifications apportées à l'indicateur pour les émissions nettes imputables à des retards, soit 17 400 tonnes (Annexe IV du présent rapport); et
- c) Demande à la Banque mondiale, suite à sa recommandation sur le plan d'activités global pour 2002, de transmettre par un addendum à son plan d'activités pour 2002 qui devra être présenté à la 37<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif, au moment opportun.

**POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR: AUTRES MODIFICATIONS DANS LES AFFECTATIONS DES RESSOURCES**

37. Le Sous-comité a examiné le rapport sur les autres modifications dans les affectations des ressources (UNEP/OzL.Pro/ExCom/36/14/Rev.1), présenté par le Secrétariat.

38. Après avoir discuté de la possibilité ou de l'opportunité de dépasser le montant ciblé, alloué par les Parties au Protocole de Montréal lors des dernières négociations sur le réapprovisionnement, et du type d'ajustements qui permettraient la meilleure utilisation possible des fonds disponibles, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif:

- a) Prenne note du rapport sur les modifications dans les affectations des ressources pour 2002, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/36/14/Rev.1; et
- b) Décide de répartir entre les agences d'exécution, selon les parts d'investissement, toutes les affectations restantes pour 2001 ainsi que les affectations résiduelles provenant des plans d'activités des agences bilatérales pour 2002 et de demander aux agences d'exécution concernées de préparer des addenda à leurs plans d'activités afin de les soumettre à la 37<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif.

**POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR: RETARDS DANS LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS**

39. Le Sous-comité a examiné le rapport sur les retards dans la mise en œuvre des projets, présenté par le Secrétariat (UNEP/OzL.Pro/ExCom/36/15 et Corr.1).

40. Après avoir discuté des types de projets qui pourraient être retirés de la liste des projets présentant des retards de mise en œuvre mais qui requièrent une surveillance continue, un débat s'est ouvert sur la manière de faire preuve à la fois de souplesse et d'équité au moment de décider de l'annulation d'un projet parvenu aux échéances finales pour une annulation sans avoir atteint les objectifs et, après avoir entendu les explications des agences d'exécution sur certains retards, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif:

- a) Prenne note des rapports contenus dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/36/15 et Corr.1 sur les projets administrés par l'Australie, le Canada, la Finlande, la France et les quatre agences d'exécution;
- b) Retire de la liste des projets présentant des retards de mise en œuvre tout en continuant à les surveiller, le cas échéant, les projets portant sur le renforcement des institutions, le stockage des halons, la formation des douaniers, la récupération et le recyclage ainsi que les projets de démonstration;
- c) Prenne note que le Secrétariat et les agences d'exécution prendront des mesures suite à l'évaluation du statut des projets, à savoir, des progrès, quelques progrès ou aucun progrès, selon le mandat de la Décision 34/13;

- d) Adopte les objectifs et les échéances fournies, telles qu'indiquées à l'Annexe V, et demande au Secrétariat d'écrire, en son nom, à l'agence d'exécution et aux pays dont les projets pourraient être annulés à la 37<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif si les échéances ne sont pas remplies; et
- e) Annule les projets suivants:
  - i) Préparation d'un projet d'élimination dans le secteur du bromure de méthyle, KEN/FUM/30/PRP/21 (ONUDI), en prenant note que 30 000 \$US seront remboursés à la 37<sup>e</sup> réunion;
  - ii) Élimination de SAO dans 3 petites usines de fabrication de réfrigérateurs ménagers au Soudan (Coldair Refrigerator Factory, Modern Refrigerator and Metal Furniture Co., Sheet Metal Industries Co. Refrigerator Factory), SUD/REF/19/INV/06 (ONUDI), annulation partielle du volet Sheet Metal, en prenant note que 13 600 \$US seront remboursés à la 37<sup>e</sup> réunion.

41. A la lumière des décisions 34/3 et 35/13(e), le Sous-comité avait des raisons officielles de prendre note de l'annulation du projet. Toutefois, compte tenu des circonstances particulières du retard dans ce projet, il est recommandé, à titre exceptionnel, que l'ONUDI, en collaboration avec le Secrétariat, continue à surveiller la mise en œuvre du projet dans les conditions suivantes:

- a) Tanzania Domestic Appliance Manufacturer (TDAM) transmettra au Secrétariat d'ici le 30 avril 2002, par l'intermédiaire du Gouvernement de la Tanzanie, un plan d'action détaillé sur le processus de conversion, précisant les dates des principales activités menées par TDAM jusqu'à la date d'achèvement du projet et confirmant que tous les coûts de préparation du site, y compris la fourniture de matériels et d'équipements additionnels, seront assumés par TDAM;
- b) D'ici le 1<sup>er</sup> juillet 2002, TDAM devra avoir terminé les principaux travaux de construction et de génie mécanique/électrique, incluant notamment le drainage du site de l'édifice, la surélévation des planchers et la fourniture de la tuyauterie et des systèmes de filage requis. TDAM fera rapport à l'ONUDI sur l'achèvement des travaux mentionnés ci-dessus, par l'intermédiaire du Gouvernement de la Tanzanie;
- c) La vérification pertinente des réalisations de TDAM par l'ONUDI sera transmise au Secrétariat en conséquence;
- d) Dans l'éventualité où l'un des objectifs précédents n'est pas atteint, le projet sera automatiquement annulé, sans revenir devant le Comité exécutif.

## **POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR: QUESTIONS DIVERSES**

42. Le Sous-comité a décidé de référer au Comité exécutif la question d'inclure les activités reliées au bromure de méthyle dans les plans d'activités des agences d'exécution pour les pays qui n'ont pas ratifié l'Amendement de Copenhague.

**POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR: ADOPTION DU RAPPORT DU SOUS-COMITÉ**

43. Le Sous-comité a adopté le présent rapport sur la base du projet de rapport, contenu dans les documents UNEP/OzLPro/ExcOM/SCMEF/16/L.1 et Add.1.

**POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR: CLOTURE DE LA RÉUNION**

44. Le président a prononcé la levée de la réunion le mercredi 20 mars 2002, à 16 heures 15.



## Annexe I

Tableau 1

### Indicateurs d'efficacité des projets d'investissement

RUBRIQUES	Objectifs pour 2002
<b>Indicateurs pondérés</b>	
Quantité réelle de SAO éliminée dans le cadre de projets achevés (tonnes PAO)	5 000
Fonds décaissés (\$US)	38 080 000
Rapports d'achèvement satisfaisants reçus (pourcentage)	100 %
Répartition des projets entre les pays dans les plans d'activités (nombre de pays)	31
En attente d'une décision concernant la nature pondérée ou non pondérée de cet indicateur d'efficacité	
Dépôt ponctuel du rapport périodique	ponctuel
<b>Indicateurs non pondérés</b>	
Nombre de projets d'investissement à achever dans l'année du plan d'activité	88
Émissions (réductions) nettes de PAO attribuables aux retards dans la mise en œuvre (achèvement hâtif) (tonnes PAO)	14 136
Valeur des projets à approuver en 2002 (\$US)*	37 918 025
PAO résultant de projets à approuver	4 304
Coûts de la préparation des projets	2,7%
Coût-efficacité des projets approuvés (\$US/PAO en kg)	\$7,8
Rapidité d'exécution (premier décaissement)	13 mois
Rapidité d'exécution (achèvement du projet)	33 mois

\* Comprend les coûts d'agence mais pas la surprogrammation (15 pour cent).

Tableau 2

### Indicateurs d'efficacité des projets ne portant pas sur des investissements

RUBRIQUES	Objectifs pour 2002
<b>Indicateurs pondérés</b>	
Nombre de projets à terminer	12
Fonds décaissés (\$US)*	3 544 975
Rapidité d'exécution (premier décaissement)	11 mois
Rapidité d'exécution (achèvement du projet)	34 mois
En attente d'une décision concernant la nature pondérée ou non pondérée de cet indicateur d'efficacité	
Dépôt ponctuel du rapport périodique	Ponctuel
<b>Indicateurs non pondérés</b>	
Politiques pertinentes et opportunes mises en œuvre par les pays dans le cadre de projets autres que les projets d'investissement (nombre).	3
Réduction de la consommation de SAO au-delà de celle obtenue par des projets d'investissement (tonnes PAO)	160

\*Comprend les coûts d'agence.



**Annexe II**

Tableau 1

**Indicateurs d'efficacité pour les projets ne portant pas sur des investissements**

<b>RUBRIQUES</b>	<b>Objectifs pour 2002</b>
<b>Indicateurs pondérés</b>	
Nombre de projets à achever	60% du total des projets approuvés
Fonds décaissés (\$US)	73 % du financement approuvé
Vitesse d'exécution (1 <sup>er</sup> décaissement)	6 mois
Vitesse d'exécution (achèvement)	26 mois
En attente d'une décision de classement comme indicateur d'efficacité pondéré ou non-pondéré	
Dépôt ponctuel du rapport périodique	ponctuel
<b>Indicateurs non pondérés</b>	
Politiques nationales appropriées et opportunes résultant d'activités ne portant pas sur des investissements (nombre)	10 pays
Réduction de la consommation de SAO au-delà de celle obtenue par les projets d'investissement ( tonnes PAO)	44,8

Tableau 2

**Indicateurs d'efficacité spécifiques du PNUE pour les projets ne portant pas sur des investissements**

<b>RUBRIQUES</b>	<b>Objectifs pour 2002</b>
Nombre de bulletins	Trois
Nombre d'activités conjointes/régionales impliquant les membres de réseaux	2 par région
Amélioration, par rapport aux années précédentes, dans la communication des données et l'application des lois et des politiques visant l'élimination des SAO dans les pays où sont réalisés des projets de réseautage et de renforcement des institutions	80 % de tous les pays membres de réseaux
Ampleur des activités de sensibilisation amorcées par les pays à la suite de publications du PNUE	Indicateur qualitatif qui peut se traduire par le nombre de brochures ou de produits de sensibilisation produits par les pays
Mesure dans laquelle l'expérience acquise dans le cadre des activités du PNUE a contribué à l'adoption et à l'ajustement des stratégies d'élimination des SAO dans les pays membres de réseaux	Indicateur qualitatif
Mesure dans laquelle les agences et le Secrétariat ont recours aux réseaux pour préparer leurs travaux ou pour expliquer les nouvelles politiques	Indicateur qualitatif



**Annexe III**

Tableau 1

**Indicateurs d'efficacité des projets d'investissement**

<b>RUBRIQUES</b>	<b>Objectifs 2002</b>
<b>Indicateurs pondérés</b>	
Quantité réelle de SAO éliminée dans le cadre de projets achevés (tonnes PAO)	2 836
Décaissement (\$US)	22 000 000 \$
Rapports d'achèvement de projet satisfaisant reçus (pourcentage)	100 %
Répartition des projets parmi les pays dans les plans d'activités (nombre de pays)	26
En attente de la décision sur la qualité d'indicateur d'efficacité pondéré ou non pondéré	
Dépôt ponctuel du rapport périodique	Date limite déterminée par le Comité exécutif
<b>Indicateurs non pondérés</b>	
Nombre de projets d'investissement à achever pendant l'année du plan d'activités	35
Émissions nettes (réduction) de PAO découlant des retards dans la mise en œuvre (achèvement hâtif) (tonnes PAO)	14 100
Valeur des projets à approuver en 2002 (\$US)*	30 643 000 \$
PAO des projets à approuver en 2002	2 917
Coût de la préparation des projets	2,8 %
Rapport coût-efficacité des projets approuvés (\$US/PAO en kg)	a) 8,68 \$ excl. Bromure de méthyle b) 9,38 \$ incl. Bromure de méthyle
Délai d'exécution (premier décaissement)	10 mois
Délai d'exécution (achèvement)	36 mois

\* Incluant les coûts d'appui, mais excluant 15 % de surprogrammation.

Tableau 2

**Indicateurs d'efficacité des projets ne portant pas sur des investissements**

<b>RUBRIQUES</b>	<b>Objectifs 2002</b>
<b>Indicateurs pondérés</b>	
Nombre de projets à achever	11
Sommes décaissées (\$US) *	867 000 \$
Délai d'exécution (premier décaissement)	10 mois
Délai d'exécution (achèvement)	24 mois
En attente de la décision sur la qualité d'indicateur d'efficacité pondéré ou non pondéré	
Dépôt ponctuel du rapport périodique	Date limite déterminée par le Comité exécutif
<b>Indicateurs non pondérés</b>	
Politiques appropriées et opportunes entreprises par les pays suite à des projets ne portant pas sur des investissements (nombre)	Au moins un pays
Réduction de la consommation de SAO au-delà de celle obtenue par les projets d'investissement (tonnes PAO)	69,1

\*incluant les frais d'agence

**Annexe IV**

Tableau 1

**Indicateurs d'efficacité des projets d'investissement**

<b>RUBRIQUES</b>	<b>Banque mondiale</b>
<b>Indicateurs pondérés</b>	
Élimination réelle de SAO par des projets achevés (tonnes PAO)	8 100
Décaissement (\$ US)*	46 200 000
Rapports d'achèvement de projets reçus et satisfaisants (%)	100%
Répartition des projets entre les pays inclus dans les plan d'activités (nombre de pays)	14
En attente d'une décision de classement comme indicateur d'efficacité pondéré ou non-pondéré	
Dépôt ponctuel du rapport périodique	1 <sup>er</sup> mai 2002 ou 8 semaines avant la réunion suivante du Comité exécutif
<b>Indicateurs non-pondérés</b>	
Nombre de projets d'investissement à achever durant l'année du plan d'activités	48
Emissions (réductions) nettes de PAO découlant des retards (achèvements hâtifs) dans la réalisation des projets (tonnes PAO)	17 400
Valeur des projets à approuver en 2002 (\$ US)*	56 990 000
PAO éliminés par des projets à approuver en 2002	13 876
Coût de préparation des projets	2,54%
Rapport coût-efficacité des projets approuvés (\$ US/PAO en kg)	3,81 \$
Vitesse d'exécution (premier décaissement)	26 mois
Vitesse d'exécution (achèvement)	39 mois

\*incluant les frais d'agence mais pas la surprogrammation.

Tableau 2

**Indicateurs d'efficacité des projets ne portant pas sur des investissements**

<b>RUBRIQUES</b>	<b>Objectifs pour 2002</b>
<b>Indicateurs pondérés</b>	
Nombre de projets à achever	9
Fonds décaissés (\$ US)*	1 450 000
Vitesse d'exécution (premier décaissement)	19 mois
Vitesse d'exécution (achèvement)	35 mois
En attente d'une décision de classement comme indicateur pondéré ou non-pondéré	
Dépôt ponctuel du rapport périodique	1 <sup>er</sup> mai ou 8 semaines avant la réunion suivante du Comité exec.
<b>Indicateurs non-pondérés</b>	
Politiques appropriées et opportunes amorcées par des pays suite à des activités ne portant pas sur des investissements (nombre)	Politiques spécifiques identifiées pour 1 pays
Réduction de la consommation de SAO à partir et au-delà de la réduction obtenue par les projets d'investissement (tonnes PAO)	350 tonnes PAO par quatre projets de récupération et de recyclage en cours

\*Incluant les frais d'agence

**Annexe V**

**OBJECTIFS ET ÉCHÉANCES POUR LES PROJETS CLASSÉS SANS AUCUN  
PROGRÈS**

<b>Code</b>	<b>Agence</b>	<b>Titre du projet</b>	<b>Objectifs et échéances proposés</b>
ARG/FOA/20/INV/48	PNUD	Reconversion à une technologie sans CFC dans la fabrication de mousse souple (plaques) à Suavestar S.A.	Installation de la machinerie avant septembre 2002
ARG/FOA/25/INV/76	PNUD	Reconversion à une technologie à base d'additif à faible indice dans la fabrication de blocs de mousse souple à Rozen S.R.L.	Installation de la machinerie avant septembre 2002
ARG/REF/15/INV/19	BIRD	Élimination des CFC dans deux usines de fabrication de réfrigérateurs domestiques à Helametal S.A. et Helametal Catamarca S.A.	Achever les travaux d'infrastructure (tuyauterie, etc.) avant avril 2002 et terminer l'installation de l'équipement de sécurité avant août 2002
ARG/REF/18/INV/37	BIRD	Élimination des CFC dans l'usine de fabrication de réfrigérateurs domestiques de Autosal, S.A.	Achever les essais d'isobutane avant avril 2002
ARG/REF/18/INV/39	BIRD	Élimination des CFC à l'usine de fabrication de réfrigérateurs domestiques de Neba, S.A.	Neba doit mettre au point un accord pour le règlement complet de ses dettes avant février 2002
ARG/REF/19/INV/43	BIRD	Élimination des CFC à l'usine de fabrication de réfrigérateurs domestiques de Adzen S.A. C.I.F.	Règlement des problèmes juridiques avant avril 2002, suivi de la signature immédiate d'un accord de subvention secondaire
ARG/REF/19/INV/44	BIRD	Élimination des CFC dans la fabrication de réfrigérateurs domestiques à Frimetal, Rosario	Installation complète des équipements avant mai 2002
ARG/REF/23/INV/69	BIRD	Élimination des CFC à l'usine de fabrication de réfrigérateurs domestiques de Lobato San Luis S.A.	Signature de l'accord de subvention secondaire avant fin avril 2002
ARG/SOL/28/INV/91	BIRD	Reconversion de métal chloroforme utilisé comme solvants à un nettoyage à base d'eau pour les activités de nettoyage à Argelite La Rioja, SA; CIMCAM, SA; Grimoldi, SA; Heliolino SAIC; Integral Metalurgica, SA; Orbis Mertig SAIC; Trosh, SA Unisol, SA et Buffalo, S.A.	Achèvement du projet de Buffalo avant avril 2002
COL/FOA/26/INV/30	BIRD	Élimination des CFC dans la fabrication de mousse de polyuréthane rigide par la reconversion à une technologie à base de HCFC-141b à Indufrio	Signature de l'accord de subvention secondaire avant avril 2002
CPR/FOA/26/INV/267	BIRD	Reconversion des activités de fabrication des réfrigérateurs d'une technologie à base de CFC-11 à une technologie à base de pentane pour le gonflage de la mousse dans la fabrication de panneaux isolants en mousse de polyuréthane à Foshan Refrigeration Equipment General Factory	Installation et modification avant mai 2002
CPR/REF/17/INV/119	ONUDI	Reconversion d'usines de fabrication de réfrigérateurs et de congélateurs domestiques afin de remplacer le CFC-12 et le CFC-11 par de l'isobutane et des	Redémarrer le projet avant la fin avril pour achèvement avant la fin 2002

Code	Agence	Titre du projet	Objectifs et échéances proposés
		hydrocarbures et cyclopentane à Hangzhou Xiling Holdings Co.	
CPR/REF/22/INV/208	BIRD	Reconversion des compresseurs moyens à moteur séparé à base de CFC-12 à Wuhan New World Refrigeration Industrial Co. Ltd.	Assemblage du premier prototype au premier trimestre de 2002
CPR/REF/22/INV/214	BIRD	Reconversion des compresseurs moyens à moteur séparé à base de CFC-12 à Chongqing Bingyang Refrigerating Machine Co.	Prototype du compresseur achevé avant avril 2002
IDS/FOA/15/INV/20	BIRD	Élimination du CFC-11 dans la fabrication de feuilles de mousse de polyuréthane à Multi Karya Makmur	Confirmation de l'appui de la lettre de crédit exigée par Beamech avant février 2002
JOR/ARS/20/INV/26	BIRD	Reconversion des aérosols à Jordan Industrial Petrochemical Co. Ltd. (JIPCO)	Équipement livré avant juin 2002
JOR/FOA/22/INV/32	BIRD	Reconversion à une technologie sans CFC dans la fabrication de plaques de mousse de polyuréthane souple à Baybars	Achèvement de la préparation des lieux pour l'installation de l'équipement de production avant fin mars 2002
MOR/FOA/23/INV/16	PNUD	Élimination des CFC dans la fabrication de mousse souple (plaques) à MOLEN Industrie S.A.	Problème technique à résoudre par l'inspecteur des machines avant juin 2002
PAK/REF/19/INV/09	ONUDI	Élimination des SAO à l'usine de congélateurs coffres de Riaz Electric Co. Ltd.	Équipements pour les mousses installés avant le troisième trimestre 2002
PAK/REF/19/INV/10	ONUDI	Élimination des SAO à l'usine de réfrigérateurs et de congélateurs coffres de Pak Elektron Ltd. (PEL)	Équipements pour les mousses installés avant novembre 2002
PAK/REF/23/INV/17	ONUDI	Élimination des SAO à l'usine de congélateurs de Hirra Farooq's (Pvt) Ltd.	Mise en service avant le troisième trimestre 2002
PAK/REF/23/INV/19	BIRD	Reconversion à une technologie sans CFC dans la fabrication de mousse de polyuréthane (réfrigération domestique) à Cool Industries Ltd. (Waves)	Choix des équipements avant juillet 2002
VEN/REF/22/TAS/58	PNUD	Mise en œuvre de la récupération et de la valorisation des frigorigènes	10 machines distribuées entre octobre 2002 et mars 2003

----